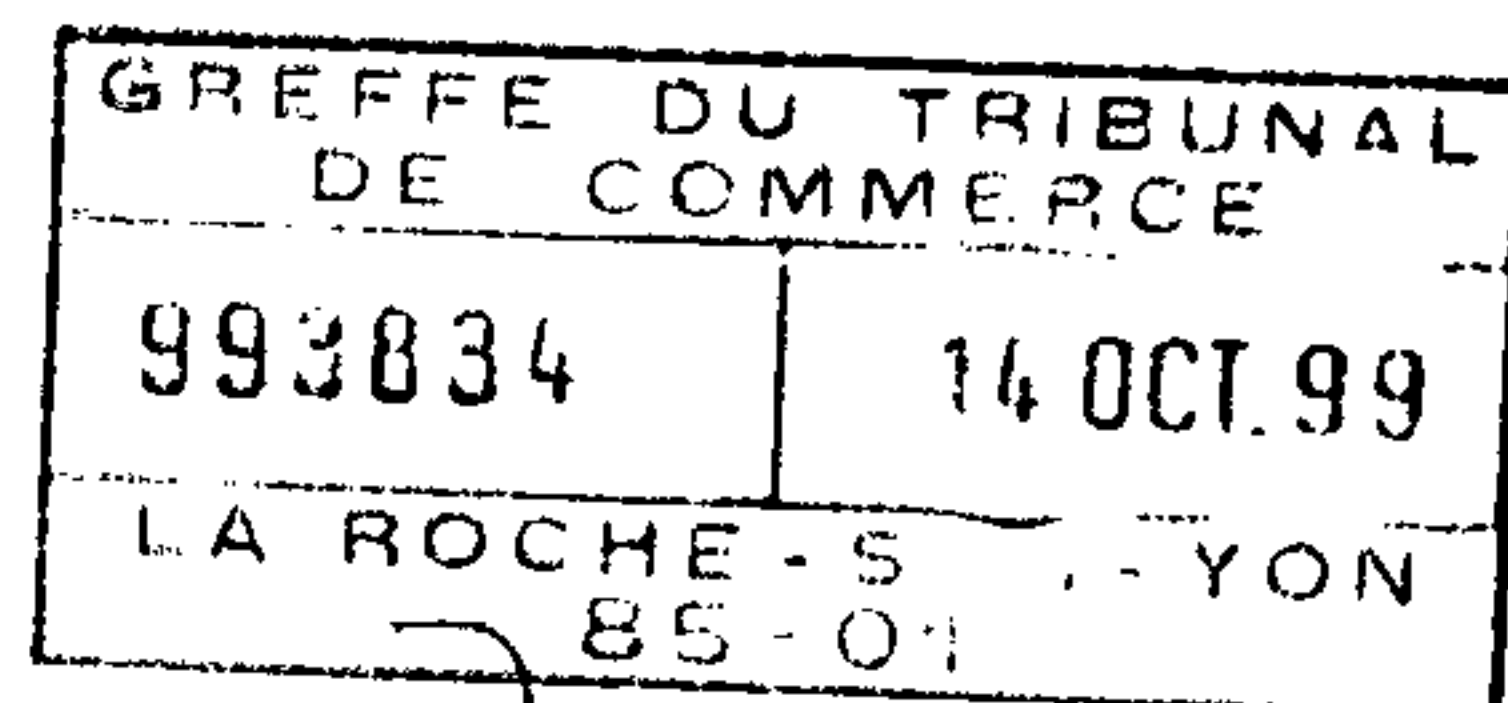




S.A.R.L. «ATPF BREMAND»

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8000 Euros.**

21, rue Georges Clémenceau

85210 SAINTE HERMINE

---000---

SYGEC

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

38 rue M^{re} de Lattre de Tassigny
B.P. 92

85111 CHANTONNAY

☎ 02 51 94 52 18
Fax 02 51 46 83 87

11 avenue des Sables

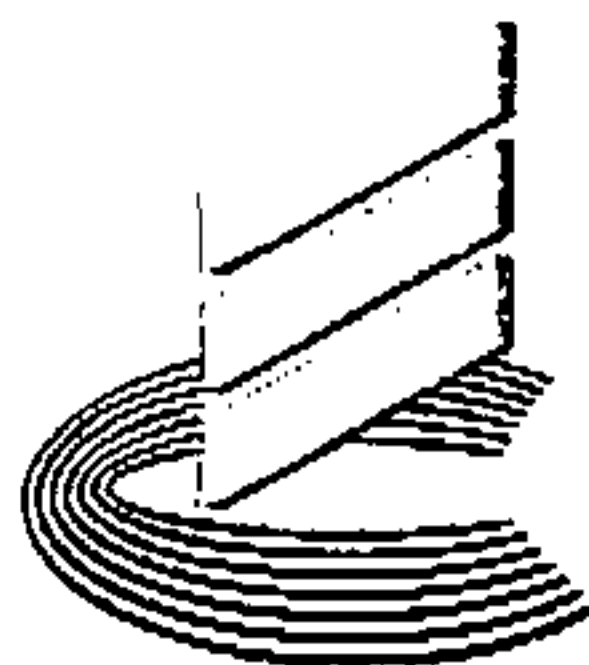
85700 POUZAUGES

☎ 02 51 57 08 29

57 rue Georges Clemenceau

85600 MONTAIGU

☎ 02 28 15 00 15
Fax 02 28 15 00 15



Jean-Pierre SIRET

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Yves MOREAU

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.R.L. «ATPF BREMAND»

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8000 Euros.**

21, rue Georges Clémenceau

85210 SAINTE HERMINE

---o0o---

---o0o---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les apports effectués par Monsieur et Madame Joseph BREMAND

à la S.A.R.L. «ATPF BREMAND»

---o0o---

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance rendue le 30 septembre 1999, par le Président du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON, j'ai été désigné en qualité de Commissaire aux Apports, avec pour mission d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur et Madame Joseph BREMAND à la S.A.R.L. «ATPF BREMAND», au capital de 8 000 Euros. dont le siège social est situé à Sainte Hermine, 21 rue Georges Clémenceau et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à LA ROCHE SUR YON, sous le numéro B 423 972 850.

Monsieur BREMAND, né le 29 décembre 1971 à Fontenay le Comte et Madame CHARNOLE Delphine épouse BREMAND née le 29 mars 1972, sont mariés sous le régime de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la Mairie de La BRUFFIERE (VENDEE) le 15 juillet 1994, sans changement depuis lors.

Ces apports sont constitués par les éléments actifs et passifs d'un fonds de commerce et d'artisanat de pompes funèbres, funérarium et transport de marchandises sis et exploité à SAINTE HERMINE (VENDEE), 21 rue Georges Clémenceau pour lequel Monsieur Joseph BREMAND est immatriculé au Registre de Commerce de LA ROCHE SUR YON sous le numéro A 410 341 762.

L'ensemble de cet apport s'effectuera sous la forme d'un apport au capital de la SARL «ATPF BREMAND», Monsieur et Madame BREMAND s'obligeant à toutes les garanties de fait et de droit.

N'étant à aucun moment, au cours de ma mission, entré dans le champ d'application des dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou d'échéances d'exercice les fonctions de commissaire aux apports, j'ai l'honneur de vous rendre compte de cette mission dans le présent rapport.

Dans l'exercice de ma mission, les documents suivants ont été mis à ma disposition :

- bilans et comptes de résultat de l'entreprise Joseph BREMAND au 31 juillet 1999,
- détail des immobilisations figurant à l'actif de l'entreprise Joseph BREMAND au 31 juillet 1999,
- accord écrit du CREDIT AGRICOLE pour le transfert des emprunts
- extrait d'immatriculation KBIS de la SARL «ATPF BREMAND» au Registre de Commerce en date du 7 octobre 1999,
- extrait d'immatriculation KBIS de Monsieur Joseph BREMAND au Registre de Commerce en date du 7 octobre 1999,

Afin de remplir ma mission, je me suis fait présenter les documents justifiant de la propriété des biens apportés et leur évaluation à ce jour.

Je

EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Monsieur Brémand exploite à Sainte Hermine, depuis le 31 décembre 1996 un commerce de pompes funèbres, funérarium et transport de marchandises.

La société «ATPF BREMAND» constituée en juillet 1999 acquiert et crée parallèlement des activités complémentaires, à Nalliers de pompes funèbres et, à Saint Juire Champgillon et Sainte Hermine d'ambulance et taxi.

Afin de recentrer toutes ces activités dans la SARL «ATPF BREMAND», il est apparu opportun de faire apporter à Monsieur Brémand le fonds de commerce qu'il exploitait en nom personnel.

L'apport projeté aura pour effet d'augmenter le montant du capital social et corrélativement d'inscrire au bilan de la SARL, l'ensemble des biens actifs et passifs du fonds apporté.

Pour établir les bases des conditions de l'apport, il a été décidé de recenser les biens et valeurs à la date du 31 juillet 1999. De même, les passifs pris en charges sont recensés pour leur somme restant due à cette même date. L'apport prendra donc effet à partir du 1^{er} août 1999.



DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

L'apport est constitué par les actifs corporels, incorporels et circulants du fonds commercial de Monsieur BREMAND avec prise en charge des dettes au 31 juillet 1999.

1°) ELEMENTS CORPORELS

Ils comprennent tous les matériels affectés à l'exploitation. La liste et la valeur de ces matériels sont jointes en annexe.

MATERIELS ET OUTILLAGE

Il s'agit de matériels achetés respectivement en 1997 et 1998. La valeur vénale estimée conclut à un montant total H.T. de 7 857 F. alors que leur valeur d'achat était de 11 795 F. Leur durée d'amortissement est conforme aux usages.

Ils correspondent à l'activité exercée. Par ailleurs, leur valeur me paraît cohérente par rapport à leur ancienneté et leurs valeurs d'acquisition respectives.

MATERIEL DE TRANSPORT

Il s'agit de deux véhicules :

Volkswagen Passat Break- Année 1992 - Valeur estimée H.T. : 25 000 F.
Acheté le 1.1.97 : 46 500 F

Renault Traffic- Année 1983 - Valeur estimée HT : 15 000 F.
Acheté le 27.7.98 : 20 000 F

40 000 F.

Ces valeurs ne sont pas, à mon sens, exagérées par rapport à leur date et valeur d'acquisition et à l'usage effectué par l'entreprise.

MATERIEL DE BUREAU

Il s'agit de divers matériels informatiques acquis le 1.1.97 pour un prix de 12 330 F. et d'une machine à café acquise le 27/7/98 pour un prix de 2 000 F. La valeur totale retenue est de 6 500 F. et correspond à peu près aux valeurs nettes comptables figurant dans l'entreprise BREMAND. Les durées d'amortissements (4 à 5 ans) suivent la durée normale d'utilisation de ces biens.

AGENCEMENTS FUNERAIRES

Ce poste comprend l'installation d'une morgue et divers agencements créés dans le funérarium. Leur prix d'achat au 27.7.98 était de 105 000 F. La durée d'amortissement retenue est de 7 ans. La valeur d'apport est proche de la valeur nette comptable et me paraît correspondre à la réalité.



2°) ELEMENTS FINANCIERS

TITRES DE PARTICIPATION

Ce poste inclut des parts sociales du Crédit Agricole souscrite lors de la mise en place des emprunts accordés par la caisse.

Leur valeur vénale correspond au nominal souscrit : 2 950 F.

DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Cette somme est un dépôt versé au Centre de Gestion Agréé de Vendée remboursable lors de la sortie du Centre.

3°) ELEMENTS INCORPORELS

LOGICIELS

Ces logiciels ont été acquis en janvier 1997 pour 1 990 F. H.T. et amortis comptablement sur 12 mois.

Leur valeur vénale correspond au moins à la valeur d'apport estimée : 650 F.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial est composé du nom commercial, de la clientèle de l'entreprise et du droit au bail conclu avec la SCI JUBE.

La clientèle est composée exclusivement de particuliers.

Le fonds a été acquis par Monsieur BREMAND Joseph le 1^{er} août 1998 moyennant un prix global de 450 000 F.

Il faisait précédemment l'objet d'une location gérance moyennant une redevance annuelle de 108 000F. pour la location des éléments corporels et incorporels et des locaux abritant l'entreprise.

Les derniers chiffres réalisés par l'entreprise BREMAND sont les suivants :

	31.07.99	30.06.98
Chiffre d'affaires H.T.	1 077 825	862 546
Excédent brut d'exploitation	185 243	130 182
RESULTAT COURANT	146 316	108 706
RESULTAT NET (BIC)	153 578	109 072

JD

EVALUATION

Compte tenu de l'activité et de l'emplacement, les éléments incorporels du fonds me semblent avoir une valeur significative.

S'agissant pour une grosse part de prestations de services, cette activité dégage des marges et une valeur ajoutée conséquentes.

	31.07.99	30.06.98
Chiffre d'affaires H.T.	1 077 825	862 546
Marges brutes	827 757	623 942
Valeur Ajoutée (y inclus pour 98 la location gérance)	291 804	286 046

Au cas particulier, les éléments incorporels du fonds sont évalués 355 000F. Ce qui correspond à 35 % du CA HT (base 12 mois), à presque 50 % de la marge annuelle. Ces proportions sont cohérentes par rapport au secteur d'activité.

Elles sont également cohérentes par rapport au prix d'acquisition 12 mois plus tôt : 320 000 F au 27.7.98.

Ainsi, une valeur incorporelle globale de 355 000 F. paraît normale.

En effet, le récapitulatif total des actifs du fonds commercial lui confère une valeur totale de 510 000 F.

Matériel	7 857
Véhicules	40 000
Matériel de bureau – Mobilier	6 500
Agencements funéraires	100 000
Eléments incorporels	355 650

TOTAL	510 000

Cette valeur est cohérente par rapport :

- à la rentabilité de l'entreprise, d'une part :

L'excédent brut dégagé (résultat avant amortissement du capital et frais financiers) est de 185 000 F. sur 1999. Si l'on déduit une rémunération exploitant de 8 000 F. mensuels, il reste une capacité de remboursement mensuelle de 7000 F. environ, permettant de rembourser un emprunt de 480 000 F. sur 7 ans.

- à la location consentie dans le bail de location gérance d'autre part :

* location totale 108 000 F.
* dont location murs (estimé) - 48 000 F.

Location fonds pur 60 000 F.
soit 12% de la valeur estimée.



4°) ACTIFS CIRCULANTS :

Les autres actifs apportés sont les stocks, créances clients et divers et disponibilités pour un montant global de 183 933 F. Ces postes sont évalués selon les règles comptables habituelles et n'appellent pas de ma part d'observations négatives.

5°) PRISE EN CHARGE DE PASSIF

L'apport du fonds est grevé par la prise en charge par la société bénéficiaire de l'apport des dettes de l'entreprise Brémand.

EMPRUNTS

Ce sont 3 emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole.

Prêts et Objet	Initial	Du 31.7.99
CRCA N° 553539088003 Installation	50 000	9 017
CRCA N° 553539088004 PASSAT	45 000	8 116
CRCA N° 553539088005 Fonds commercial Naud	450 000	414 792
TOTAL	545 000	431 926

Les garanties données sur ces dettes sont un nantissement sur le fonds de commerce pour l'emprunt de 450 000 F. et un gage sur le véhicule VW Passat pour le prêt de 45 000 F.

La banque a confirmé son accord pour le transfert de ces prêts à la SARL «ATPF BREMAND».

AUTRES DETTES

Les autres dettes prises en charges sont

Intérêts courus sur emprunts	4 687 F.
Dettes Fournisseurs	105 004 F.
Dettes fiscales et sociales	<u>57 080 F.</u>
TOTAL	166 771 F.

Ces postes sont évalués selon les règles comptables habituelles.



CONCLUSIONS

VALEUR GLOBALE DE L'APPORT

La valeur totale de l'apport est la suivante :

- Eléments incorporels		355 650.00
- Eléments financiers		3 150.00
- Eléments corporels (suivant annexe)		154 357.73

	Montant brut	513 157.73
- Actifs circulants		183 933.36

	TOTAL ACTIFS	697 091.09
- Passif pris en charge		598 697.54

	Montant net	98 393.55 F.
	Soit	15 000 Euros

Cet apport net effectué par M. BREMAND Joseph et Mme BREMAND Delphine sera rémunéré par la remise de parts de la "SARL «ATPF BREMAND» " dont le capital passera de 8 000 Euros. à 23 000 Euros.

VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

1°) VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des biens apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

2°) CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 15 000 Euros et qui fera l'objet d'une attribution de parts sociales à M. et MME BREMAND.

Fait à CHANTONNAY le 7 octobre 1999

J.Y. MOREAU

Commissaire aux Comptes Inscrit

ANNEXE :

ETAT DES MATERIELS ET IMMOBILISATIONS APPORTES

---o0o---

M. et MME BREMAND Joseph -- SAINTE HERMINE

MATERIEL ET OUTILLAGE

- Climatisation	4 500.00 F.
- Boîtier renvoi d'appel	1 357.73 F.
- Table réfrigérée	2 000.00 F.

TOTAL **7 857.73 F.**

MATERIEL DE TRANSPORT

- 1 Véhicule Passat Break	25 000.00 F.
- 1 Véhicule Renault Traffic	15 000.00 F.

TOTAL **40 000.00 F.**

MOBILIER - MATERIEL DE BUREAU

- Matériel informatique	5 000.00 F.
- Machine à café	1 500.00 F.

TOTAL **6 500.00 F.**

AGENCEMENTS FUNERAIRES

- Morgue	40 000.00 F.
- Agencements funéraires	60 000.00 F.

TOTAL **100 000.00 F.**

LOGICIELS

TOTAL **650.00 F.**

FONDS COMMERCIAL

TOTAL **355 000.00 F.**

TOTAL GENERAL **510 007.73 F.**

